



*//Wallonie

Commune de Manhay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Le demandeur est **Mr. JAMOULLE Jean-Marc** domicilié à 6960 MANHAY, route des Roches, Ro.-à-Frêne n° 23

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, route des Roches, Ro.-à-Frêne n° 23 et cadastré Division III, Section B, n° 1393E

Le projet consiste en **la transformation d'une habitation unifamiliale et création d'un logement** et présente les caractéristiques suivantes ;

- Art. R.IV.40-2, 2° Du CoDT : « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme SCHWINDT Louise - 086/45.03.18 dont le bureau se trouve à : Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04.10.2023 au 18.10.2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n°4, 6960 MANHAY
- par courrier électronique : louise.schwindt@manhay.org